



**Procès-verbal
du Conseil Communautaire
de la Communauté de communes de Bénévent – Grand-Bourg
Vendredi 9 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à Chamborand en séance publique sous la présidence de M. Olivier MOUVEROUX, Président de la Communauté de communes.

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de délégués présents : 20
Nombre de délégués votants : 27
Date de convocation : 02/12/2022

Etaient présents : GASNET Michel, MOREAU Josette, QUINQUE Jean-Bernard, MAVIGNER André, LEFAURE Michel, DAGUET Ludovic, BARRET Gérard, RIOT Philippe, RINGUET Michel, CHATIGNOUX Francky, CHETIF Evelyne, MALABRE Christian, MONDON Thierry, MOUVEROUX Olivier, BATAILLE Catherine, DUSSOT Bernadette, MAUMY Raphaël, RENAUD Lynette, SIMON Sophie, CHAPUT Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : PLUVIAUD Michaël (pouvoir donné à S. SIMON), LABAR Bertrand (pouvoir donné à J. MOREAU), LEBON Jean-François, BERGOGNON Marion (pouvoir donné à E. CHETIF), LESTERPT Gérard (pouvoir donné à F. CHATIGNOUX), MALLERET Emilie, DUMAS Daniel (pouvoir donné à Christian MALABRE), PINLOCHE Isabelle (pouvoir donné à Thierry MONDON), CARIAT Jacky (pouvoir donné à O. MOUVEROUX).

Autres personnes présentes : BATAILLE Justine (responsable du service Tourisme), PERGAUD Flavie (DGA), ROBICHON Marie (Cheffe de projets).

Secrétaire de séance : Sophie SIMON

Le Président soumet au vote le procès-verbal du conseil communautaire du 17 novembre 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Le Président procède alors à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions complémentaires qui pourraient y être inscrites. Aucun point supplémentaire n'est proposé à l'ordre du jour.

Intervention de M. François RICHAUD-EYRAUD, nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) sur les territoires de Bénévent – Grand-Bourg et du Pays Dunois à compter du 1^{er} décembre 2022.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

I – SPANC – AVENANT A L'ACCORD CADRE « MISSION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ANC » SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Projet d'avenant joint au dossier de présentation)

Délibération prise : DEL20221209-001 - SPANC – AVENANT A L'ACCORD CADRE « MISSION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ANC » SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président rappelle que la Préfecture a fait part à la Communauté de communes, par courrier en date du 26 septembre 2022, d'observations relatives à l'accord cadre « Mission de contrôle des installations d'ANC » (Cf. courrier joint), dont une porte sur la mise en conformité avec la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République du 25 août 2021. En effet, dans la mesure où le contrat de la commande publique porte sur l'exécution d'un service public, le titulaire doit assurer l'égalité des usagers devant le service public et veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. Il convient ainsi de procéder à un avenant au marché pour inclure une clause relative au respect des principes de la République, particulièrement en matière de laïcité : les modalités de contrôle et de sanction du titulaire doivent être précisées, lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés.

Le Président soumet le projet d'avenant au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant tel que présenté et joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

II – ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CREUSE

A - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 (Contrat et annexes joints au dossier de présentation)

Délibération prise : DEL20221209-002 - ENTENTE OUEST CREUSE - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Le Président présente le contrat de développement et de transitions 2023-2025 que la Communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg s'apprête à signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les Communautés de communes du Pays sostranien et du Pays Dunois dans le cadre de l'Entente Ouest Creuse. Ce contrat met en avant les enjeux suivants :

1. Renforcer le potentiel résidentiel et productif dans un territoire confronté à un déclin à la fois démographique et économique et dont l'image reste insuffisamment attractive
2. Maintenir / améliorer le niveau de services et équipements et de leur accessibilité dans un territoire essentiellement rural
3. Des problématiques toujours prégnantes de pauvreté et d'inégalités, des enjeux en matière de chômage (et d'insertion), de tensions en matière de recrutement sur d'autres
4. Une grande diversité de milieux naturels remarquables
5. Une ressource en eau fragile

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

6. Des marges de progrès dans la gestion des déchets
7. Une mobilisation d'acteurs locaux essentiels
8. Enjeu de préserver la rente environnementale, facteur d'attractivité

En réponse à ces enjeux, 4 axes stratégiques ont été définis :

AXE 1 - FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Développer l'accueil et les services aux entreprises et favoriser l'emploi lié aux mouvements de populations
2. Approche locale des enjeux de gestion des emplois, des compétences et de la formation (développement des filières d'excellence sur le design et l'eau, École de la deuxième chance)
3. Encourager les initiatives liées à l'Économie Sociale et Solidaire
4. Promotion et développement des circuits courts notamment des productions de qualité

AXE 2 - DONNER AU TERRITOIRE UNE NOUVELLE IMAGE PAR LE TOURISME, LA REQUALIFICATION URBAINE, LE PATRIMOINE

1. Accompagner la requalification des centres-bourgs, des friches industrielles, de renouvellement urbain et la valorisation des espaces publics
2. Accompagner les nouvelles sociabilités
3. Jouer la carte de la culture et de la valorisation du patrimoine comme facteur d'attractivité
4. Soutenir le développement touristique, la structuration et la promotion de l'offre et développer et professionnaliser la communication touristique, notamment digitale
5. Soutenir le développement, la structuration, la promotion, la professionnalisation et la communication (notamment digitale) de l'offre touristique pour valoriser le territoire en inscrivant les projets dans une logique de marketing territorial

AXE 3 - DONNER UNE VRAIE IMPULSION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE (TERRITORIALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE NEO TERRA)

1. Favoriser toutes les initiatives permettant des économies d'énergie
2. Préservation de la ressource en eau
3. Reconnaître, faire connaître et valoriser la qualité des paysages de l'Entente et encourager la préservation et le développement d'éléments agroécologiques
4. Développer et inciter aux pratiques liées à l'économie circulaire et au réemploi

AXE 4 - FAIRE DU TERRITOIRE UN MODELE SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE, DES NOUVELLES MOBILITES ET DES SERVICES

1. Inclure la question du vieillissement dans tous les aménagements, équipements et services
2. Pallier le manque de mobilités : développer les liens rural/urbain (en lien avec la mise en place du Contrat Opérationnel de Mobilités)
3. Favoriser l'installation de professionnels de santé et renforcer la coordination de l'offre

Le pilotage du contrat sera assuré par un comité co-animé par la Région (le président ou son représentant) et le territoire de projet, qui se réunira au moins une fois par an et en tant que

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Une liste de projets matures ou en émergence a d'ores et déjà été identifiée. Cette liste pourra être complétée tout le long de la durée du contrat sur validation du comité de pilotage. Le Président soumet le contrat de développement et de transitions 2023-2025 au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré à 26 voix POUR, 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :

- **VALIDE** le contrat suscité et ses annexes, joints à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Communauté de communes du Pays sostranien, chef de file de l'Entente Ouest Creuse, à signer le contrat pour le compte des trois Communautés de communes membres de l'Entente,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président fait un retour sur le contrat présenté aux Maires des trois Communautés de communes ce même vendredi 9 décembre à Dun le Palestel. Lors de cette réunion la Région a encouragé les porteurs de projets à lui adresser une lettre d'intention le plus en amont possible des projets pour que ces derniers puissent être identifiés et éventuellement être accompagnés. La date de demande, prise en compte dans l'accusé de réception du conseil régional, permet de prendre en compte les dépenses effectuées avant le vote de la subvention en CP.

Un comité des financeurs a été mis en place au niveau départemental et un travail débute dans l'objectif de mettre en place un « guichet unique ».

Les contacts techniques sont Laurent Rayon pour l'entente Ouest Creuse et Arnaud Boulesteix pour la Région Nouvelle Aquitaine.

Délibération prise : DEL20221209-003 ENTENTE OUEST CREUSE – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 – INGENIERIE THEMATIQUE 2023

Le Président informe l'assemblée que la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions implique la mobilisation d'une ingénierie dédiée favorisant les démarches de développement local du territoire. Cette ingénierie peut être financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit de postes pour lesquels les agents sont recrutés par la Communauté de Communes du Pays Sostranien, au bénéfice de l'ensemble du territoire de l'Entente Ouest Creuse, à savoir :

- 0,5 ETP Chef de projet Cohésion territoriale + 0,5 ETP ingénierie thématique Attractivité
- 1 ETP soutien à l'ingénierie de l'approche territoriale des fonds européens 2023/2027 (GAL Ouest Creuse)

Pour l'ingénierie économie-emploi-formation, il est convenu que chaque Communauté de communes membre de l'Entente Ouest Creuse, mobilise 0,5 ETP au sein de ses effectifs sur ces thématiques. Les demandes de subventions auprès de la Région sont annuelles et suivent une feuille de route.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

Pour la Communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg le budget et le plan de financement seraient les suivants :

Nature des dépenses	TOTAL	Nature des financements	TOTAL	%
Chargé de mission développement économique (salaire chargé- ½ ETP)	22 500€	Région	13 500€	60%
Coût Total	22 500€	Autofinancement CCBGB	9 000€	40%
		Coût Total	22 500€	100%

Le Président propose à l'Assemblée de mobiliser 0,5 ETP au sein de la Communauté de communes pour le développement économique, l'emploi et la formation, et de solliciter un financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023-2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'affectation d'un agent à 0,5 ETP dédié au développement économique, à l'emploi et à la formation,
- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et le plan de financement tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

B – ADOPTION DE LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE 2023-2028
(Convention jointe au dossier de présentation + Plans de financement)

Délibération prise : **DEL20221209-004 - ENTENTE OUEST CREUSE - ADOPTION DE LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE 2023-2028**

Par arrêté en date du 20 décembre 2019, la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) a été dissoute, redonnant lieu aux trois Communautés de communes de l'Ouest Creuse : la Communauté de Communes du Pays Sostranien (CCPS), celle de Bénévent Grand Bourg (CCBGB) et celle du Pays Dunois (CCPD). Précédemment à la fusion (jusqu'au 31 Décembre 2016), ces trois Communautés de communes collaboraient à une échelle supra communautaire notamment dans le cadre du Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse. Lors de la défusion de la CCMVOC, il a été acté que les élus ne souhaitent pas reconstituer de structure à une échelle supra communautaire mais qu'il convenait de maintenir un espace de coopération intercommunautaire, par le biais d'une entente intercommunautaire.

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de mettre à jour la convention d'entente qui détermine les modalités d'exécution des missions, les modalités de gouvernance et la répartition besoins/ressources à impacter auprès des 3 EPCI.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

Les services et missions mis en commun et exhaustivement sont listés comme suit :

- Politiques territoriales contractuelles :
 - Le Contrat de développement et de transitions 2023/2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Programme 2023/2027 LEADER/FEADER – gestion des fonds européens dans le cadre du GAL Ouest Creuse

Les missions rattachées au fonctionnement de l'Entente (3,5 ETP) sont listées comme suit :

- Chef de projet Cohésion territoriale (0,5 ETP) + mission thématique Attractivité (0,5 ETP) => 1 ETP
- Programme LEADER GAL Ouest Creuse => 2,5 ETP
 - 1 ETP Coordinatrice
 - 1 ETP Chargée de mission
 - 0,5 ETP Gestionnaire (pour finaliser le traitement des dossiers du programme 2014/2020)

Le poste de Chef de projet est financé à hauteur de 50% sur les frais salariaux (hors environnement de poste et frais de déplacement) dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023/2025.

Les postes LEADER seront financés à 80% sur l'ensemble des dépenses dans le cadre du programme LEADER et dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023/2025 pour le poste de coordinatrice LEADER.

La répartition des charges entre les 3 Communautés de communes composant l'Entente Ouest Creuse se fait au prorata de la population, soit 28% pour la Communauté de communes Bénévent – Grand-Bourg.

Le Président soumet la convention d'entente intercommunautaire 2023-2028 au vote de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention suscitée, jointe à la présente délibération aux conditions reprises ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président indique qu'en 2023, le reste à charge de la Communauté de communes est estimé à 9 562,79€ pour le poste de Chef de projet et à 5 388,79€ pour les postes affectés à la mission LEADER.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

III – ECONOMIE

A – Bilan du Forum des entreprises et de l'emploi

Le Président dresse un bilan du Forum des entreprises organisé par la Communauté de communes lundi 21 novembre matin à Fursac. L'événement a attiré un large public soit près de 150 personnes : demandeurs d'emplois, créateurs ou repreneurs d'entreprises, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Région Nouvelle-Aquitaine, toutes les structures facilitant la recherche d'un emploi ou de conseil aux entreprises étaient présentes et ont fait de cette matinée un succès couronné par la visite de deux entreprises locales en plein développement, Furmecca et Profusion.

Un questionnaire d'évaluation a été transmis aux participants dont la Communauté de communes dispose des adresses mail. Ne disposant pas des adresses mail des demandeurs d'emploi ayant visité le forum, il n'a pas été possible de recueillir leurs avis. Sur les 22 réponses enregistrées au 06/12/2022, 15 sont des partenaires, 2 des porteurs de projets (création – reprise d'entreprise), 3 des entrepreneurs, 2 des élus locaux.

Cet événement a majoritairement servi à faire du réseau, mais aussi à rencontrer des porteurs de projets ou encore à faire connaître son entreprise. Pour une moindre proportion, il a servi également à rencontrer des demandeurs d'emploi, à mieux connaître le tissu économique local et à rencontrer les élus.

Parmi les principaux points forts de la manifestation, on peut relever la forte mobilisation des partenaires et la diversité des acteurs sur un lieu commun qui en ont fait un lieu riche de rencontres et d'échanges.

Les visites d'entreprises ont également été très fréquentées, les conseillers communautaires s'accordent sur le fait qu'il serait intéressant de les poursuivre dans la mesure où elles permettent de découvrir l'activité des entreprises du territoire, leur technicité et de démontrer leur attractivité. Cela peut par ailleurs permettre à terme de faire germer des idées de création d'entreprise.

Concernant les points à améliorer, il conviendrait d'isoler les tables-rondes pour les rendre plus audibles et de prévoir des créneaux plus longs.

Sur une potentielle reconduite de l'opération, plusieurs suggestions ont été émises :

- La transmission d'entreprise
- L'apprentissage pour les jeunes
- Les ressources humaines
- La communication
- La comptabilité
- Les assurances
- Le télétravail / les transports (lignes de train, positionnement avec Legrand...)
- La transition écologique
- Focus sur un métier : aide à domicile, bâtiment, agriculture...

Le Président propose un prochain forum sur le thème du tourisme, compétence communautaire et qui pourrait permettre de s'intéresser à une autre partie du territoire, notamment la partie sud de la Communauté de communes.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

B – FURMECA : LANCEMENT DU MARCHÉ ET VALIDATION DE L'EMPRUNT

Le Président rappelle l'agrandissement du bâtiment FURMECA sur la zone d'activités Sainte-Catherine à Fursac. Furmecca est une entreprise spécialisée en micro mécanique de précision et usinage à Fursac qui répond aux besoins de nombreux secteurs industriels sur toute la France, notamment l'aéronautique, la connectique, l'aérospatiale, l'armement et l'industrie générale. Elle compte actuellement une quinzaine d'emplois et vise à terme la création d'une dizaine d'emplois supplémentaires.

Son projet d'extension implique une demande d'acquisition de parcelle en continuité du bâtiment existant. Aujourd'hui les locaux qu'elle occupe sous forme de crédit-bail avec la Communauté de communes depuis fin 2016 sont trop petits et pour répondre à la demande de ses fournisseurs, aussi il lui faut doubler sa surface actuelle de production. Le Président rappelle que, s'agissant d'un crédit-bail, les loyers remboursent l'emprunt.

Délibération prise : DEL20221209-005 ECONOMIE - FURMECA - LANCEMENT DU MARCHÉ

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré le 2 juin dernier (DEL20220602-015) et le 17 novembre (DEL20221117-004) en faveur du projet d'agrandissement du bâtiment FURMECA. Des rencontres ont été organisées avec M. PARBAUD gérant de la société FURMECA et DMO Ingénierie (Limoges). A ce jour, la date de livraison du bâtiment est fixée à octobre 2023. Cela signifie un lancement de consultation en janvier avec un démarrage des travaux en avril 2023.

A ce stade du projet, il convient d'autoriser le Président à lancer les consultations pour l'assurance dommage ouvrages ainsi que pour les différents bureaux d'études (SPS et CT...). Pour la première construction l'assemblée avait validé un assujettissement à la TVA sur le projet (délibération DE-16-03-004). Il convient de reconduire cet assujettissement sur le projet d'extension.

Le Président soumet au vote le lancement de toutes les formalités liées à ce marché et l'assujettissement de ce dossier à la TVA.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les consultations liées à ce marché (SPS, CT, assurance dommages ouvrage..)
- **AUTORISE** le lancement des consultations des entreprises,
- **DECIDE D'OPTER** pour l'assujettissement à la TVA pour la construction d'un bâtiment industriel pour la Sté FURMECA
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

PROPOSITION DE PRET

Plusieurs banques ont été consultées. La Caisse d'Epargne propose un taux fixe à 5%. La Communauté de communes va poursuivre le démarchage des banques et consulter la Banque des territoires.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

IV – TOURISME

A - RAPPORT DE LA COMMISSION TOURISME du 23/11/2022 PAR JOSETTE MOREAU VICE-PRESIDENTE

La vice-présidente en charge du Tourisme, Josette MOREAU, informe le Conseil communautaire de la commission Tourisme n°5 du mercredi 23 novembre 2022 à Aulon. Elle présente le bilan de saison, plutôt mitigé.

Ainsi 5 141 personnes ont été accueillies au Scénovision (chiffres arrêtés en novembre 2022) pour un chiffre d'affaires de 107 896.97€ (Billetterie 40 659.10€ soit 37.68% et boutique 67312.77€ soit 62.32%). La boutique se partage comme tel : 48 588€ stock acheté soit 61.46% (36 048.50€ de Bénéventine soit 74,20% et 12 539.50€ autres) et 18 724.77€ de dépôt vente soit 38.54%). Le panier moyen par visiteur est de 20.98€.

L'office de tourisme a accueilli 2 185 contacts (physique et téléphone) 91.58% français, 3.62% anglais, 1.28% hollandais.

La vice-présidente annonce la prochaine commission Tourisme le mardi 17 janvier 2023 à 18h à Marsac. Puis elle présente les autres points travaillés en commission et faisant l'objet de propositions au Conseil communautaire.

B – ADOPTION DES HORAIRES DU SCENOVISION POUR L'ANNEE 2023

La Vice-présidente en charge du tourisme présente les propositions d'ouverture du Scénovision, soit 220 jours d'ouverture sur l'année.

Délibération prise : DEL20221209-006 - TOURISME - ADOPTION DES HORAIRES DU SCENOVISION POUR L'ANNEE 2023

Le Président, sur proposition de la commission tourisme, soumet à l'assemblée les horaires d'ouverture suivants pour le Scénovision pour l'année 2023 :

- Du 04 février au 19 février : du mardi au dimanche de 13h45 à 18h00
- Du 08 avril au 18 juin : du mardi au dimanche de 13h45 à 18h00
- Du 20 juin au 17 septembre : du mardi au samedi de 9h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h30, le dimanche de 13h45 à 18h30
- Du 19 septembre au 5 novembre : du mardi au dimanche de 13h45 à 18h00
- Du 09 décembre au 31 décembre : du mardi au dimanche de 13h45 à 18h00

Ouvertures exceptionnelles les lundis 10 avril, 1^{er}, 8 et 29 mai.

Le Président soumet au vote les horaires du Scénovision pour 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les horaires du Scénovision pour 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

C - ADOPTION DES HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME POUR L'ANNEE 2023

La Vice-présidente en charge du tourisme présente les propositions d'ouverture de l'office de tourisme et précise qu'il n'y a pas d'évolution avec l'année 2022.

Délibération prise : DEL20221209-007 - TOURISME - ADOPTION DES HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME POUR L'ANNEE 2023

Le Président, sur proposition de la commission Tourisme, soumet à l'assemblée les horaires d'ouverture suivants pour l'office de tourisme pour l'année 2023 :

- Janvier, février et mars : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30, les après-midis sur rendez-vous
- Du 04 avril au 03 juillet : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h30
- Du 4 juillet au 21 août : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche 9h30 à 12h
- Du 22 août au 30 septembre : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h30
- Du 1^{er} octobre au 5 novembre : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
- Novembre, décembre : du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30, les après-midis sur rendez-vous

Le Président soumet au vote les horaires de l'Office de tourisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les horaires de l'Office de tourisme pour 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D - ADOPTION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DU SCENOVISION

Délibération prise : DEL20221209-008 - TOURISME - ADOPTION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DU SCENOVISION

Le Président propose de fixer les tarifs de la billetterie du Scénovision suivant le tableau ci-dessous en précisant que la commission Tourisme a conseillé une augmentation des tarifs d'entrée d'1 euro à compter de 2023.

TITRES D'ACCES COMBINE	INDIVIDUELS	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
103	Entrée sénior (+ de 65 ans)	8,18 €	9,00 €	10%
100	Entrée adulte (de 19 à 64 ans)	10,00 €	11,00 €	10%
101	Entrée jeune public (de 8 à 18 ans)	7,27 €	8,00 €	10%
113	Entrée -de 8 ans	0,00 €	0,00 €	10%
178	Entrée Carte Luciole	0,00 €	0,00 €	10%
179	Entrées famille nombreuses (2 ad + 3 enfs payants)	41,82 €	46,00 €	10%

105	Tarif réduit (sans emploi, étudiant, public empêché)	8,18 €	9,00 €	10%
175	Partenariat -10% Sénior (+ de 65 ans)	7,36 €	8,10 €	10%
176	Partenariat -10% Adulte (de 19 à 69 ans)	9,00 €	9,90 €	10%
177	Partenariat -10% Jeune public (de 8 à 18 ans)	6,55 €	7,20 €	10%
111	Passeport inter-sites adulte (-20%) (de 19 à 69 ans)	8,00 €	8,80 €	10%
112	Passeport inter-sites public (- 20%) (de 8 à 18 ans)	5,82 €	6,40 €	10%
114	Billet cadeau adulte (de 19 à 69 ans)	10,00 €	11,00 €	10%
115	Billet cadeau jeune public (de 8 à 18 ans)	7,27 €	8,00 €	10%
116	Billet cadeau senior (+ de 65 ans)	8,18 €	9,00 €	10%
138	Offre découverte pass time adulte	10,00 €	11,00 €	10%
139	Offre permanente pass time adulte -15%	8,50 €	9,35 €	10%
140	Offre permanente pass time jeune public -15%	6,18 €	6,80 €	10%
153	CNAS adulte -20% (de 19 à 64 ans)	8,00 €	8,80 €	10%
154	CNAS jeune public-20% (de 8 à 18 ans)	5,82 €	6,40 €	10%
181	Partenariat adulte -20% (de 19 à 64 ans)	8,00 €	8,80 €	10%
182	Partenariat jeune public -20% (de 8 à 18 ans)	5,82 €	6,40 €	10%
187	Evenementiel -25% Adulte	7,50 €	8,25 €	10%
188	Evenementiel -25% Jeune Public (8-18ans)	5,45 €	6,00 €	10%
190	CE Adulte -20%	8,00 €	8,80 €	10%
191	CE Jeune public (8-18ans)	5,82 €	6,40 €	10%

TITRES D'ACCES COMBINE	GROUPE	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
200	Groupe adulte (10 personnes et plus) -20%	7,73 €	8,50 €	10%
201	Groupe jeune public (10 personnes et plus) -20%	5,82 €	6,40 €	10%
207	Groupe Scolaire, ALSH (12-18ans)	6,18 €	6,80 €	10%
208	Groupe Scolaire, ALSH (6-12 ans)	5,00 €	5,50 €	10%
209	Accompagnateur Groupe, Scolaire, ALSH	8,18 €	9,00 €	10%
210	Accompagnateur Groupe, Scolaire, ALSH gratuit	0,00 €	0,00 €	10%
206	Dégustation creusois	1,25 €	1,50 €	10%
205	Dégustation jus de pomme	0,83 €	1,00 €	10%
204	Dégustation creusois + jus de pommes	1,67 €	2,00 €	10%

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

TITRES D'ACCES MARION	INDIVIDUELS	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
345	Entrée sénior (+ de 65 ans)	6,14 €	6,75 €	10%
300	Entrée adulte (de 19 à 64 ans)	7,50 €	8,25 €	10%
301	Entrée jeune public (de 8 à 18 ans)	5,45 €	6,00 €	10%
303	Tarif réduit (sans emploi, étudiant, public empêché)	6,14 €	6,75 €	10%
347	Partenariat -10% Sénior (+ de 65 ans)	5,55 €	6,10 €	10%
348	Partenariat -10% Adulte (de 19 à 64 ans)	6,82 €	7,50 €	10%
349	Partenariat -10% Jeune public (de 8 à 18 ans)	4,91 €	5,40 €	10%
309	Passeport inter-sites adulte (-20%) (de 19 à 64 ans)	6,00 €	6,60 €	10%
310	Passeport inter-sites jeune public (-20%) (de 8 à 18 ans)	4,36 €	4,80 €	10%
312	Billet cadeau adulte (de 19 à 64 ans)	7,50 €	8,25 €	10%
313	Billet cadeau jeune public (de 8 à 18 ans)	5,45 €	6,00 €	10%
314	Billet cadeau senior (+ de 65 ans)	6,14 €	6,75 €	10%
315	CE multi-entreprise adulte (-20%) (de 19 à 64 ans)	6,00 €	6,60 €	10%
316	CE multi-entreprise jeune public (-20%) (de 8 à 18 ans)	4,36 €	4,80 €	10%
342	CNAS adulte -20% (de 19 à 64 ans)	6,00 €	6,60 €	10%
342	CNAS jeune public-20% (de 8 à 18 ans)	4,36 €	4,80 €	10%
354	Partenariat -20% Adulte M	6,00 €	6,60 €	10%
355	Partenariat -20% Jeune Public (8-18ans) M	4,36 €	4,80 €	10%
351	Événementiel -25% Adulte	5,64 €	6,20 €	10%
352	Événementiel -25% Jeune Public (8-18ans)	4,09 €	4,50 €	10%
353	Événementiel -25% Senior (+65ans)	4,64 €	5,10 €	10%

TARIFS ACCES MARION	GROUPES	Tarifs HT	Tarifs TTC 10%	Taux de TVA
401	Groupe adulte (10 personnes et plus) -20%	6,00 €	6,60 €	10%
402	Groupe jeune public (10 personnes et plus) -20%	4,36 €	4,80 €	10%
403	Groupe Scolaire, ALSH (12-18ans)	5,00 €	5,50 €	10%
404	Groupe Scolaire, ALSH (6-12 ans)	4,00 €	4,40 €	10%
406	Accompagnateur Groupe Scolaire, ALSH	6,55 €	7,20 €	10%
406	Accompagnateur groupe Scolaire, ALSH gratuit	0,00 €	0,00 €	10%

TITRES D'ACCES CHEF D'OEUVRE	INDIVIDUELS	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
602	Entrée sénior (+ de 65 ans)	4,09 €	4,50 €	10%
600	Entrée adulte (de 19 à 64 ans)	4,55 €	5,00 €	10%
601	Entrée jeune public (de 8 à 18 ans)	3,18 €	3,50 €	10%
605	Tarif réduit (sans emploi, étudiant, public empêché)	4,09 €	4,50 €	10%
648	Partenariat -10% Adulte (de 19 à 64 ans)	4,09 €	4,50 €	10%
649	Partenariat -10% Jeune public (de 8 à 18 ans)	2,91 €	3,20 €	10%
611	Passeport inter-sites adulte (-20%) (de 19 à 64 ans)	3,64 €	4,00 €	10%
609	Passeport inter-sites jeune public (- 20%) (de 8 à 18 ans)	2,55 €	2,80 €	10%
614	Billet cadeau adulte (de 19 à 64 ans)	4,55 €	5,00 €	10%
615	Billet cadeau jeune public (de 8 à 18 ans)	3,18 €	3,50 €	10%
616	Billet cadeau senior (+ de 65 ans)	4,09 €	4,50 €	10%
617	CE multi-entreprise adulte (-20%) (de 19 à 64 ans)	3,64 €	4,00 €	10%
618	CE multi-entreprise jeune public (-20%) (de 8 à 18 ans)	3,18 €	3,50 €	10%
643	CNAS adulte -20% (de 19 à 64 ans)	3,64 €	4,00 €	10%
644	CNAS jeune public-20% (de 8 à 18 ans)	3,18 €	3,50 €	10%
651	Partenariat -20% Adulte	3,64 €	4,00 €	10%
652	Partenariat -20% Jeune Public (8-18 ans)	3,18 €	3,50 €	10%
654	Événementiel -25% Adulte	3,41 €	3,75 €	10%
655	Événementiel -25% Jeune Public (8-18ans)	2,45 €	2,70 €	10%
656	Événementiel -25% Senior (+65ans)	3,09 €	3,40 €	10%
TARIFS ACCES CHEF D'OEUVRES	GROUPES	Tarifs HT	Tarifs TTC 10 %	Taux de TVA
701	Groupe adulte (10 personnes et plus) -20%	3,64 €	4,00 €	10%
702	Groupe jeune public (10 personnes et plus) -20%	2,55 €	2,80 €	10%
703	Groupe Scolaire, ALSH (12-18ans)	2,55 €	2,80 €	10%
704	Groupe Scolaire, ALSH (6-12 ans)	1,82 €	2,00 €	10%
705	Accompagnateur Groupe Scolaire, ALSH	5,18 €	5,70 €	10%
706	Accompagnateur groupe Scolaire, ALSH gratuit	0,00 €	0,00 €	10%

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

TITRES D'ACCES	ANIMATION POUR LES GROUPES	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
808	Animations pour les groupes	2,27 €	2,50 €	10%

TITRES D'ACCES	ANIMATION PONCTUELLES - PUBLIC INDIVIDUEL	Tarifs HT	Tarifs TTC	Taux de TVA
900	Pâques jeune public	2,73 €	3,00 €	10%
901	Halloween jeune public	4,55 €	5,00 €	10%
902	Halloween adulte	4,55 €	5,00 €	10%
904	Chasse au trésor	0,91 €	1,00 €	10%
905	Animation été	2,73 €	3,00 €	10%

La commission Tourisme a proposé l'arrêt du partenariat avec Creuse Tourisme pour la carte luciole. Pour rappel, la carte luciole donne droit à une entrée gratuite dans les sites partenaires pour le titulaire de la carte. Avant 2019, il y avait une condition pour pouvoir bénéficier de l'entrée gratuite, il fallait venir avec 2 autres personnes. Maintenant les personnes viennent sans forcément amener d'autres personnes. La carte luciole ne joue plus son rôle de carte d'ambassadeur.

Le Scénovision a accueilli 51 cartes luciole en 2022 soit 1% de la fréquentation.

La commission Tourisme a également proposé l'annulation du cumul des réductions. A ce titre il est proposé de retirer le tarif « séniors passeport intersites » (2 offres de réduction).

Par ailleurs au niveau de la boutique, la commission Tourisme propose d'augmenter le prix de la bouteille de Bénéventine 35cl de 0.40cts soit 19.90€.

Le Président soumet au vote l'ensemble des propositions tarifaires émises et validées par la commission Tourisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'ensemble des propositions tarifaires émises par la commission Tourisme, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023
- **DECIDE** d'arrêter le partenariat avec Creuse Tourisme pour la carte luciole,
- **DECIDE** l'annulation du cumul des réductions et le retrait du tarif « séniors passeport intersites »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

E –TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME

Délibération prise : **DEL20221209 - TOURISME – TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME**

La Vice-présidente explique que la commission Tourisme propose un maintien des tarifs pratiqués à l'office de tourisme.

PRODUIT EN €	Prix de vente HT	Prix de Vente TTC	Taux de TVA
Livre Voie de Rocamadour	14,22 €	15,00 €	5,50%
Livre Bénévent d'hier à aujourd'hui (dépôt vente)	9,48 €	10,00 €	5,50%
Livret Abbatiale Celto Chrétienne de Bénévent l'Abbaye (dépôt vente)	4,74 €	5,00 €	5,50%
Le Chemin de Saint Jacques de Compostelle de Vézelay jusqu'à Saint Jean Pied de Port	5,69 €	6,00 €	5,50%
Photocopie A4 noir/blanc recto	0,17 €	0,20 €	20,00%
Photocopie A4 Couleur recto	0,33 €	0,40 €	20,00%
Fiche Randonnée	0,42 €	0,50 €	20,00%
Carte Postale Paulhac	0,42 €	0,50 €	20,00%
Carte postale Jao	1,00 €	1,20 €	20,00%
Carte Postale Châtelus le Marcheix	0,67 €	0,80 €	20,00%
Carte Postale Orgue	0,83 €	1,00 €	20,00%
Carte Postale Bénévent	0,42 €	0,50 €	20,00%
Bâton Pérégrine Jacquaire	4,17 €	5,00 €	20,00%
Visite Guidée Plein tarif	3,33 €	4,00 €	20,00%
Visite Guidée Tarif réduit	2,50 €	3,00 €	20,00%
Visite guidée Tarif Groupe	2,50 €	3,00 €	20,00%
CD Croso Jadis	13,64 €	15,00 €	20,00%

Le Président propose ainsi le maintien des tarifs de l'office de tourisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le maintien des tarifs de l'office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

F - VALIDATION DU RENOUELEMENT DU PARCOURS TERRA AVENTURA

La Vice-Présidente en charge du Tourisme explique que Creuse Tourisme souhaite donner un coup de pouce aux territoires pour renouveler leurs parcours Terra Aventura. Le parcours géré par la Communauté de communes fait, sur 2 kilomètres, le tour de Bénévent l'Abbaye. Il s'agit d'allonger ce parcours et de changer la cache.

Délibération prise : **DEL20221209-010 - TOURISME - RENOUVELLEMENT DU PARCOURS TERRA AVENTURA**

En 2023, Creuse Tourisme souhaite dynamiser la promotion de la destination Creuse auprès de la communauté Terra Aventura. Après plus de 10 ans d'existence de Terra Aventura, certaines caches ont besoin d'une refonte afin d'améliorer la fréquentation et la satisfaction client. La cache à Bénévent l'Abbaye est à refaire. Le coût lié au renouvellement du parcours est estimé à 2 388€ TTC d'investissement et 180€ de frais de déplacement (société Proximit Digital). Creuse Tourisme peut accompagner la Communauté de communes dans la mise à niveau du parcours en contribuant à l'investissement soit une aide financière correspondant à 25% de la dépense TTC et la somme de 597€. Sur le plan du fonctionnement, la maintenance représente la somme annuelle de 240€ et la fourniture de Poiz est estimée entre 1 140€ et 1 800€.

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ce point.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le renouvellement du parcours Terra Aventura,
- **DECIDE** de solliciter le soutien financier auprès de Creuse Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Sur le territoire intercommunal, les communes d'Arrènes et de Grand-Bourg seraient intéressées pour créer des parcours Terra Aventura.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

V – BUDGET

A - AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Délibération prise : **DEL20221209-011 - BUDGET - AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2023**

Afin d'assurer la continuité de l'action des services intercommunautaires, il est nécessaire d'anticiper sur le vote du budget 2023 en section d'investissement. Le conseil Communautaire doit se prononcer sur l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts sur le précédent exercice, non compris les crédits relatifs à la dette, comme prévu à l'article 1 de la loi du 2 mars 1982 et ce jusqu'au vote du budget primitif 2023 soit :

libellé	Montants BP 2022	soit 25% en 2023
Chapitre 20	5 000,00 €	1 250,00 €
Chapitre 204	31 420,00 €	8 000,00 €
Chapitre 21	49 305,51 €	12 326,38 €
Chapitre 23	244 300,91 €	61 075,23 €

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ce point.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2022, comme ci-dessus détaillé, et ce jusqu'au vote du budget 2023.

B – DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération prise : **DEL20221209-012 BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N03 BUDGET PRINCIPAL**

Sur proposition du Président

Il s'agit principalement de prendre en compte un changement d'imputation pour l'opération Maison de Santé.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits				
	Compte	FCT.	Opé.	Montant	Compte	FCT.	Opé.	Montant
Emprunts en euros					1641	01	H.O.	400,00
Bâtiments sociaux et médico-sociaux					21313	414	18001	102 079,77
Constructions	2313	01	H.O.	400,00				
Constructions	2313	414	18001	102 079,77				
Investissement dépenses				102 479,77				102 479,77
			Solde	0,00				

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits tels que proposés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

C – LIGNE DE TRESORERIE

Délibération prise : **DEL20221209-013 FINANCES - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Président indique à l'assemblée que la Communauté de communes est en attente du versement des subventions des Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Fursac, Marsac et Grand-Bourg. Il regrette que le chantier de Marsac soit toujours en cours à ce jour. Le montant des subventions en attente est de 1 603 606.11 €.

Dans l'attente de percevoir ces subventions et afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie à court terme, il propose à l'assemblée de recourir à une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 800 000 €.

Une consultation a été lancée et le Président propose que l'offre transmise par la Caisse d'Epargne (CEPAL) soit retenue selon les modalités suivantes :

- Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie à court terme, la Communauté de Communes de Bénévent - Grand-Bourg contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin une ligne de trésorerie interactive.
- La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).
- Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Communauté de communes de Bénévent – Grand-Bourg décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant :	800 000 Euros
• Durée :	6 MOIS
• Taux d'intérêt applicable	taux ester +0.69 % Taux 1.399 au 07/12/2022
• Périodicité de facturation des intérêts	Trimestrielle, à terme échu
• Commission d'engagement	0.10 %
• Commission de non-utilisation	0.10 %

€STR est l'indice de référence, calculé par la Banque centrale européenne, qui a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022. Le dernier taux connu est de 1,399% au 7 décembre 2022.

- Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dûs seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ce point.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu puis délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de Trésorerie aux conditions reprises ci-dessus
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer tous les actes à intervenir dans ce dossier.

VI – MISE A JOUR DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Président propose de revoir la composition des commissions thématiques reprises ci-dessous, pour les renforcer et les dynamiser. La composition actuelle des commissions va être transmise à toutes les Mairies qui vont solliciter leurs conseillers municipaux. Il est demandé aux Mairies de faire un retour à la Communauté de communes avant le 31 janvier 2023.

LIBELLE DES COMMISSIONS	THEMATIQUES	PRESIDENCE
Identité et développement territorial	Définition du projet de territoire – thématiques prioritaires	Président – Olivier Mouveroux
	Politique contractuelle	
Vie économique et insertion	Accompagnement des entreprises et études de développement économique	2 ^{ème} vice-président – Francky CHATIGNOUX
	Commerce et artisanat	
	Politique agricole – filières bois	
	Zones d'activités économiques	
Politique touristique	Communication	1 ^{ère} vice-présidente Josette MOREAU
	Politique touristique et équipements	
	Loisirs de pleine nature	
Aménagement de l'espace	Aménagement de l'espace AVAP PLUi	Président – Olivier Mouveroux
	SCOT	
Cadre et qualité de vie	Politique du logement	1 ^{ère} vice-présidente Josette MOREAU
	Petit patrimoine	
Enfance et solidarité	Petite Enfance	5 ^{ème} vice-présidente Evelyne CHETIF
	Enfance jeunesse	
	Péri éducatif solidarité	
Affaires sanitaires et sociales	Santé	4 ^{ème} vice-président Bertrand LABAR
	Résidences intergénérationnelles	
Eau et assainissement	GEMAPI	4 ^{ème} vice-président Bertrand LABAR
	Haut-débit - téléphonie	
Moyens généraux	Finances	Président – Olivier Mouveroux
	Infrastructures – travaux - CAO	
	Recrutement - personnel	

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.

Commissions obligatoires

CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges		Michel LEFAURE
CI Impôts locaux		2 ^{ème} vice-président – Francky CHATIGNOUX
CIAPH		4 ^{ème} vice-président Bertrand LABAR

VII – QUESTIONS DIVERSES

-Suppression du train de 7h35 à La Souterraine

Olivier MOUVEROUX se réjouit de la présence de nombreux élus à la manifestation de protestation du 03/12 contre la suppression de l'arrêt de 7h35 entre La Souterraine et Paris. Il alerte le Conseil communautaire sur l'annonce de la SNCF d'un nouvel arrêt à 6h00 qui peut être perçu comme une solution acceptable mais qui n'est pourtant pas une bonne nouvelle pour le territoire. Monsieur MOUVEROUX encourage à poursuivre la mobilisation pour défendre une desserte convenable de la gare de La Souterraine.

-Réflexion sur la présence de la gendarmerie

André MAVIGNER indique à l'assemblée qu'il a rencontré le colonel de la brigade du Grand-Bourg pour faire valoir un service de proximité proche de la population. S'il est vain selon lui d'espérer une réouverture de la brigade de Bénévent l'Abbaye, on peut en revanche espérer un renforcement et un nouveau fonctionnement de la brigade de Grand-Bourg, option à laquelle le colonel accepterait de discuter. Monsieur MAVIGNER encourage les communes et la Communauté de communes à délibérer sur ce sujet.

-Nouveau service à Bénévent l'Abbaye - Cartes d'identité et passeports

André MAVIGNER informe le Conseil communautaire que Bénévent l'Abbaye va devenir centre de fabrication des cartes d'identité et des passeports d'ici 6 à 8 semaines.

Levée de séance à 20 h 30

Le Président

Le secrétaire de séance

Il est rappelé que les élus qui pourraient être intéressés aux affaires figurant dans la présente note sont invités à s'absenter le temps de la discussion et du vote, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération.